

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL



DIRECTION DES PROGRAMMES SCOLAIRES ET MATERIEL DIDACTIQUE

PROGRAMME NATIONAL D'EDUCATION CIVIQUE ET MORALE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
Toutes Sections

Financé par le Haut Commissariat
des Nations Unies aux Droits de l'Homme

Kinshasa, avril 2007

PROGRAMME NATIONAL D'EDUCATION CIVIQUE ET MORALE
AVEC L'INTEGRATION DES DROITS DE L'HOMME, CULTURE DE LA PAIX ET CODE DE LA ROUTE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

TABLE DES MATIERES**Page**

Préface	2
Avant - Propos	3
Note introductive	4
Objectif Terminal d'Intégration	6
Compétences pédagogiques de base	6
Programme	7
- Niveau : 1 ^{ère} année	11
- Niveau : 2 ^{ème} année	14
- Niveau : 3 ^{ème} année	17
- Niveau : 4 ^{ème} année	20
- Niveau : 5 ^{ème} année	24
- Niveau : 6 ^{ème} année	27
Annexe	27
Les abréviations	27

P R E F A C E

Pendant plus de quatre décennies, les programmes de l'enseignement secondaire n'ont pas connu de révision malgré l'évolution rapide de la science et de la technologie. Ces programmes sont devenus anachroniques, scientifiquement et pédagogiquement et inadaptés quant aux contenus et l'approche méthodologique.

Soucieux d'améliorer et de garantir la qualité de l'enseignement, le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel s'est toujours préoccupé de doter les écoles d'outils pédagogiques performants et adaptés aussi bien au niveau des utilisateurs qu'aux différents contextes sociaux.

Le programme d'Education Civique et Morale que notre Ministère a le bonheur de mettre aujourd'hui à la disposition des enseignants est le fruit d'un travail de longue haleine et d'une concertation entre différents partenaires éducatifs. Il est conçu selon une approche pédagogique basée sur le développement, dès l'école, des compétences et des capacités mobilisant à la fois savoirs, savoir-faire et savoir-être. Les indications et recommandations méthodologiques qui accompagnent le programme de chaque niveau faciliteront certainement le travail des enseignants pour la préparation des prévisions des matières et des fiches de leçons.

Nous remercions vivement le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) ainsi que l'UNESCO qui ont financé la finalisation de ce document pédagogique par le biais de leurs Bureaux de la République Démocratique du Congo.

Nous ne saurions oublier tous les experts nationaux venus de différents horizons et qui se sont acquittés de leur tâche avec compétence et abnégation.

A tous, nous exprimons notre profonde reconnaissance et nos félicitations pour le travail abattu.

Notre souhait ardent est que tous les milieux éducatifs fassent une utilisation judicieuse et rationnelle de ce programme pour l'amélioration de la qualité de notre enseignement.

Le Ministre de l'Enseignement Primaire,
Secondaire et Professionnel

Constant N'DOM NDA OMBEL

AVANT - PROPOS

L'Education Civique et Morale a été négligée dans notre système éducatif à cause des interférences politiques. Pour relever le défi, une importance particulière doit être accordée à la dimension « morale » et à la dimension « civisme ». Nous avons l'avantage de vous présenter un programme national neutre et impersonnel.

L'enfant que nous formons doit s'intégrer dans la société et vivre harmonieusement avec les pairs, les adultes et les autorités dans la connaissance de ses droits, devoirs et obligations, dans le respect des droits des autres, de la société et dans l'amour de son pays ainsi que de sa patrie. Il doit percevoir l'importance sacrée de la vie humaine et de la paix comme facteur d'union et de cohésion entre les peuples et entre les membres d'une communauté, mais aussi comme facteur favorisant le travail et le développement.

Les contenus de ces programmes ont été revus et enrichis en favorisant la qualité de vie et l'amélioration des relations interpersonnelles, des comportements des membres et de leur environnement social.

L'approche par les compétences favorisera le développement des compétences pédagogiques de base dès l'école mais aussi la dimension du « relationnel » basée sur l'exercice des compétences psychosociales.

Ce cours doit amener l'apprenant à « vivre les relations » et à « pratiquer les actes » qui traduisent leur attachement et amour à la patrie et à la nation congolaise.

Cette discipline doit être enseignée en s'appuyant sur les méthodes actives et participatives en vue de transformer et changer les habitudes, les attitudes et les comportements des apprenants. L'enseignant doit jouer le rôle de facilitateur et de modèle car il doit « prêcher plus par l'exemple que par des discours et des paroles vaines ».

Présenté de façon à donner une vue globale de l'objectif terminal de l'année, des compétences pédagogiques de base, des objectifs spécifiques avec les actions concrètes des savoir-faire et savoir-être, des contenus et des indications méthodologiques, ce programme curriculaire facilitera aux enseignants la préparation et le développement des enseignements ainsi que l'évaluation des leçons et des comportements des élèves ayant suivi ces enseignements.

Que les enseignants vivent l'Education Civique et Morale avec leurs élèves plus qu'ils n'enseignent en vue du changement intégral de notre société.

LE DIRECTEUR-CHEF DE SERVICE DES
PROGRAMMES SCOLAIRES ET MATERIEL DIDACTIQUE

Madame Mathilde INZUN ON'SAK-ATOM

NOTE INTRODUCTIVE

1. Contexte et justification :

Depuis plusieurs décennies, la société congolaise connaît une crise morale très aiguë et sans précédent. Une des causes de cette triste situation est à déceler dans l'inefficacité de l'éducation de base caractérisée notamment par la négligence du cours d'Education Civique et Morale. Notre société a longtemps manqué d'idéal et de modèle à imiter tellement la dépravation des mœurs avait atteint son paroxysme tant chez les adultes que dans les milieux des jeunes.

Par une décision politique, le cours d'Education Civique et Morale avait connu, vers les années soixante-dix, une réorientation qui devait le dépouiller de tout son contenu traditionnel. Ainsi l'intitulé même du cours « Education Civique et Politique » mettait un accent très particulier sur les informations politiques tout en laissant les contenus relatifs à la morale et aux valeurs sociales. Or la morale doit relever le défi de l'inversion des valeurs et la dépravation des mœurs. L'élève devra apprendre à bien vivre et bien se comporter en société en entretenant des relations interpersonnelles de qualité avec les pairs, les adultes, les autorités et en obéissant aux lois qui régissent la société et le pays.

Pour cela, l'enseignant doit éviter le cloisonnement entre les notions de l'éducation civique et morale, des droits humains et humanitaires, des devoirs et obligations morales et de la culture de la paix.

Ce cours doit être intériorisé et vécu dans tous ses aspects et dans tous les secteurs de la vie communautaire.

2. Importance du cours d'Education Civique et Morale :

Le cours d'Education Civique et Morale permet de développer les aptitudes de l'apprenant pour son intégration sociale à l'école, en famille et dans la société. Il instruit l'apprenant sur ses devoirs et obligations, sur le respect des droits des membres de la communauté et sur la nécessité d'entretenir d'excellentes relations avec les autres.

L'apprenant devra comprendre que les droits ne doivent pas seulement être enseignés mais doivent plutôt être vécus.

Ce cours initie l'apprenant à pratiquer les bonnes habitudes que recommandent le civisme, le patriotisme et le nationalisme. Bref, l'Education Civique et Morale développe le savoir et le savoir-être des apprenants pour un bon savoir-vivre dans la société, par le respect des lois et dans la mise en pratique des principes ou la mise en œuvre des valeurs sociales.

3. Le contenu et les grandes articulations du cours d'Education Civique et Morale :

Le cours d'Education Civique et Morale s'articule autour de grands thèmes suivants :

- La connaissance de soi, de l'autre et de son milieu social (village, quartier, commune, territoire, district, province) ;
- La morale et la paix sociale ;
- La culture de la paix ;
- Les droits et devoirs du citoyen et le respect des droits humains ;
- Le civisme, le patriotisme et le nationalisme prenant en compte l'intégration des valeurs sociales et républicaines ;
- Le code de la route;
- Le bon exemple à suivre et l'homme modèle à qui s'identifier dans la société en pleines mutations.

La théorie et la pratique doivent se compléter en vue de vivre et d'intérioriser les notions de morale et de civisme.

4. L'approche pédagogique pour un enseignement efficace de l'Education Civique et Morale :

L'enseignement du cours d'Education Civique et Morale devra se baser essentiellement sur les **méthodes actives et participatives** et s'appuyer sur certaines **techniques et activités** d'importance pédagogique et propres à permettre l'atteinte des objectifs et la maîtrise des compétences de base définies pour chaque cycle.

1. le brainstorming pour expliquer les différents termes et les mots nouveaux ;
2. les jeux ;
3. la discussion dirigée, le débat, la conférence ;
4. la classe promenade et les visites guidées dans les musées, dans les sites d'intérêt national ;
5. l'exploitation des photos, films et diapositives des événements et des personnages célèbres tant au niveau national qu'international ;
6. l'interview ou l'entretien pour amener les apprenants à recueillir des informations utiles ;
7. le cercle de communication pour permettre à chaque membre de parler et d'émettre un point de vue sur la question traitée ;
8. le jeu de rôle ou la simulation pour amener les apprenants à vivre et intérioriser les différentes valeurs et les actes relevant du civisme et du patriotisme ;
9. l'étude des cas permettant d'analyser les faits quotidiens vécus par l'apprenant dans son milieu ;
10. l'actualité quotidienne mettant l'accent sur les faits concrets vécus et observables et permettant de développer l'esprit critique et l'analyse systématique ;
11. les récits, chants, fables, contes, poèmes...où l'apprenant sera amené à répéter ou réciter les idées, les dates, les faits marquant, les paraphrases ;
12. le travail de groupe où chaque participant donne sa contribution à la recherche ou à la production de toute l'équipe ;
13. les activités complémentaires scolaires ou extra/para-scolaires pour développer l'esprit de recherche de l'apprenant en dehors de la classe ;
14. l'application des règles de fonctionnement et de travail en vue d'aiguiser les bonnes habitudes de travail, à gérer son temps et ses actions dans le temps précis ;
15. les activités de connaissance mutuelle et de cohésion de groupe permettant de constituer un groupe de travail dynamique, homogène avec des mêmes bases.

5. L'évaluation et les critères d'appréciation :

L'appréciation de l'impact de ce cours sur les destinataires se mesure par :

- Le niveau de maîtrise des notions, des capacités et des compétences de base essentielles ;
- La reconnaissance de ses qualités, ses capacités, ses compétences et celles des autres ;
- Le niveau de transfert des notions apprises dans les situations de la vie (applications) ;
- L'analyse des situations, des cas et des exemples de la vie courante ;
- Le changement de comportement et de mentalité des apprenants ;
- L'amélioration et l'entretien des relations interpersonnelles entre les membres de la société (communauté vivante) ;
- La paix sociale constatée entre les membres de la société ;
- L'exercice des devoirs et l'accomplissement de ses obligations morales et civiques ;
- Le niveau de civisme, de patriotisme, de nationalisme (actes concrets et évaluables) ;
- L'exemple qui traduit ces actes (vivre par les actes) ;
- L'esprit critique des situations de la vie (cas, exemples,...)
- Le niveau d'intégration des notions de ce cours dans d'autres disciplines (Histoire, Géographie, Français...).

Cette évaluation se traduit plus par les actes et le changement de comportement que par la reproduction théorique des principes.

PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

1. OBJECTIF TERMINAL D'INTEGRATION du cycle:

Au terme de l'enseignement de l'Education Civique et Morale au Secondaire, l'élève devra être capable de manifester un comportement qui traduit l'intériorisation des droits humains, des valeurs morales et civiques, la recherche de la paix sociale, le respect de l'équité de genre, l'application du code de la route et la participation au développement.

2. COMPETENCES PEDAGOGIQUES DE BASE (transversales pour le cycle secondaire) :

CB1 : Face aux diverses situations de la vie nationale, l'élève devra prendre l'habitude d'exprimer / traduire son civisme par des actes concrets.

CB2 : Dans une situation de la vie quotidienne, l'élève devra faire preuve / promouvoir des vertus, des valeurs morales, sociales et patriotiques.

CB3 : Dans une situation de la vie quotidienne, l'élève devra être capable de vivre en paix avec les autres (pairs, prochain, famille, école, état - autorités) en reconnaissant ses droits et devoirs tout en respectant les droits des autres et leurs différences spécifiques.

CB4 : Devant une situation de vie en rapport avec le code de la route, l'élève devra être capable d'appliquer les règles relatives à sa sécurité et à celle des autres.

PROGRAMME D'EDUCATION CIVIQUE ET MORALE

Niveau : 1^{ère} Année Secondaire

OBJECTIF TERMINAL DE L'ANNEE : A l'issue de cette année, l'élève qui a suivi le cours d'Education Civique et Morale devra être capable de jouir des droits lui reconnus par la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) et d'accomplir dignement ses devoirs en famille, à l'école et dans la société.

COMPETENCES DE BASE	OBJECTIFS SPECIFIQUES	CONTENUS - MATIERES	INDICATIONS METHODOLOGIQUES
<p>CB3 :</p> <p>Dans une situation de la vie quotidienne, l'élève devra être capable de vivre en paix avec les autres (pairs, prochain, famille, école, état - autorités) en reconnaissant ses droits et devoirs tout en respectant les droits des autres et leurs différences spécifiques.</p>	<p>L'élève devra être capable de (d') :</p> <p>1.1. - s'identifier correctement</p> <p>- dire le nom de son école, son village ou localité, son secteur / chefferie , commune / territoire</p> <p>1.2. - expliquer l'importance du respect de soi-même et de l'autre - manifester le respect envers soi-même et envers l'autre</p> <p>1.3. - identifier ses capacités et ses limites - entretenir des bonnes relations avec les autres</p>	<p>1. Connaissance de soi et de son milieu</p> <p>1.1. Droit à l'identité:</p> <p>1.1.1. Identification :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nom - Post-noms - Prénoms - Lieu et date de naissance - Nom du père, de la mère - Adresse - Origine - Nationalité <p>1.1.2. Milieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Famille - Ecole - Quartier-Village ou localité - Secteur / Chefferie - Commune - Territoire <p>1.2. Respect de la dignité humaine</p> <p>1.3. Confiance en soi et entretien des relations interpersonnelles de qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - procéder par la technique d'<u>interview deux à deux</u> pour permettre à chaque élève de décliner son identité - concernant l'origine, demander aux élèves de s'informer auprès des parents la veille de la leçon - organiser des visites guidées dans les différentes entités - pour permettre aux élèves de constater la différence qui existe entre eux, chaque élève demandera à un autre les qualités qu'il veut voir chez un ami et les défauts qu'il ne veut pas voir chez un ami " <u>interview deux à deux</u> "

	<p>L'élève devra être capable de (d') :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les principaux acteurs de l'école ainsi que leurs rôles respectifs - expliquer la structure de l'enseignement en RDC - identifier les sections et options organisées dans l'enseignement et leurs différents débouchés <p>- décrire et tracer l'organigramme de son école</p> <p>- donner les attributions de chaque acteur</p> <p>- donner le rôle joué par l'élève</p>	<p>2. Ecole «Droit à l'éducation »</p> <p>2.1. Acteurs de l'école et leurs rôles</p> <p>2.2. Organisation de l'enseignement en RDC:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structure - Sections et options d'étude <p>2.3. Organisation et fonctionnement de l'école et de la classe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organigramme - Attributions des différents acteurs <p>- Rôle de l'élève</p>	<p>- organiser des "cercles de communication" sur la section et le métier à exercer après les études</p>
<p>CB3 :</p> <p>Dans une situation de la vie quotidienne, l'élève devra être capable de vivre en paix avec les autres (pairs, prochain, famille, école, état - autorités) en reconnaissant ses droits et devoirs tout en respectant les droits des autres et leurs différences spécifiques.</p> <p>CB1 :</p> <p>Face aux diverses situations de la vie nationale, l'élève devra prendre l'habitude d'exprimer / traduire son civisme par des actes concrets.</p>	<p>L'élève devra être capable de (d') :</p> <p>3.1. identifier et exercer ses droits fondamentaux</p> <p>3.2. identifier et exercer ses droits à l'école et en famille</p> <p>3.3. identifier et accomplir ses devoirs à l'école et en famille</p>	<p>3. Droits et devoirs de l'enfant</p> <p>3.1. Droits fondamentaux de l'enfant (<i>cfr. Déclaration Universelle de Droits de l'Homme DUDH et Convention relative aux Droits de l'Enfant CDE)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit à la vie et à la survie - Droit au développement - Droit à la protection - Droit à l'éducation <p>3.2. Droits de l'élève à l'école et en famille</p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit à l'instruction - Droit à la participation aux différentes activités scolaires - Droit à la participation à l'élaboration du règlement scolaire <p>3.3. Devoirs de l'élève à l'école et en famille</p> <ul style="list-style-type: none"> - Envers l'école - Envers les autres élèves - Envers les enseignants et les autorités de l'école 	<p>- partir des situations vécues en rapport avec la matière relative aux droits et devoirs pour permettre aux élèves de découvrir leurs droits afin de les exercer et leurs devoirs pour les accomplir</p> <p>- partir des récits sur les droits et devoirs et par des discussions dirigées permettre aux élèves d'identifier leurs droits et devoirs</p>

	éviter des accidents de circulation	accidents de circulation	
<p>CB2 :</p> <p>Dans une situation de la vie quotidienne, l'élève devra faire preuve / promouvoir des vertus, des valeurs morales, sociales et patriotiques.</p>	<p>L'élève devra être capable de (d'):</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier et expliquer quelques vertus sociales et morales du bon citoyen - cultiver ces valeurs sociales et morales - clarifier ces valeurs sociales et morales - identifier et expliquer quelques anti-valeurs à bannir 	<p>9. Vertus sociales et morales du bon citoyen</p> <p>9.1. Valeurs à cultiver :</p> <ul style="list-style-type: none"> - politesse - amour du prochain - ponctualité - honnêteté - propreté - obéissance - courage - sens du pardon - sens et amour de l'ordre - sens et amour de l'effort <p>9.2. Anti-valeurs à bannir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mensonge - tricherie - vol - ruse - corruption - paresse - retard - absentéisme - impolitesse - etc... 	<ul style="list-style-type: none"> - organiser l'<i>interview deux à deux</i> et/ou l'<i>étude des cas</i> pour permettre aux élèves de donner les valeurs que l'on veut voir chez un ami et les anti-valeurs que l'on ne veut pas voir chez un ami
<p>CB1 :</p> <p>Face aux diverses situations de la vie nationale, l'élève devra prendre l'habitude d'exprimer / traduire son civisme par des actes concrets.</p>	<p>L'élève devra être capable de (d'):</p> <ul style="list-style-type: none"> - exécuter les travaux d'intérêt communautaire 	<p>10. Participation aux travaux d'intérêt communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - faire sous forme d'<i>activités complémentaires</i> le rapport sur la participation des élèves aux travaux d'intérêt communautaire

PROGRAMME D'EDUCATION CIVIQUE ET MORALE

Niveau : 2^{ème} Année Secondaire

OBJECTIF TERMINAL DE L'ANNEE : A la fin de cette année, l'élève qui a suivi le cours d'Education Civique et Morale devra reconnaître les droits et devoirs de tout citoyen appelé à exercer son patriotisme et vivre en paix avec les autres.

COMPETENCES DE BASE	OBJECTIFS SPECIFIQUES	CONTENUS - MATIERES	INDICATIONS METHODOLOGIQUES
<p>CB3 :</p> <p>Dans une situation de la vie quotidienne, l'élève devra être capable de vivre en paix avec les autres (pairs, prochain, famille, école, état - autorités) en reconnaissant ses droits et devoirs tout en respectant les droits des autres et leurs différences spécifiques.</p>	<p>L'élève devra être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier et reconnaître les membres de sa famille restreinte et élargie - se situer par rapport à chaque membre - dire le nom de son école, village, localité, secteur / chefferie, commune / territoire 	<p>1. Connaissance de soi et de son milieu</p> <p>1.1. Droit à l'identité:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissance des membres de la famille restreinte et élargie ➤ Milieu : <ul style="list-style-type: none"> - Rappel matière de la 1ère - District - Province <p>1.2. Respect de la dignité humaine</p> <p>1.3. Confiance en soi et entretien des relations interpersonnelles de qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - la veille de la leçon, demander aux élèves de s'informer auprès des parents sur la famille restreinte et élargie - organiser l'<i>interview deux à deux</i> ou la <i>discussion dirigée</i> afin de permettre aux élèves de se situer par rapport aux membres de la famille et de donner les qualités qu'il faut pour un ami
	<p>L'élève devra être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - expliquer l'organisation et le fonctionnement du District et de la Province 	<p>2. Vie dans la communauté :</p> <p>Organisation et fonctionnement du District et de la Province</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>discussion dirigée - travail de groupe</i> - demander aux élèves de faire des exposés sur leur district, leur province (en groupe ou individuellement) - utiliser des cartes géographiques

<p>CB2 :</p> <p>Dans une situation de la vie quotidienne, l'élève devra faire preuve / promouvoir des vertus, des valeurs morales, sociales et patriotiques.</p>	<p>L'élève devra être capable de :</p> <p>7.1. - identifier et expliquer quelques vertus sociales et morales du bon citoyen - cultiver les valeurs sociales et morales - clarifier ces valeurs</p> <p>7.2. identifier et expliquer quelques anti-valeurs à bannir</p>	<p>7. Vertus sociales et morales du bon citoyen</p> <p>7.1. Valeurs à cultiver: - sens de justice - disponibilité - humilité - patriotisme - assiduité au travail - respect et protection de l'environnement</p> <p>7.2. Anti-valeurs à bannir : - injustice - orgueil - rançonnement - corruption - manque de courtoisie - délinquance - etc...</p>	<p>“ <u>Clarification des valeurs</u> “</p>
<p>CB3 :</p> <p>Dans une situation de la vie quotidienne, l'élève devra être capable de vivre en paix avec les autres (pairs, prochain, famille, école, état - autorités) en reconnaissant ses droits et devoirs tout en respectant les droits des autres et leurs différences spécifiques.</p>	<p>L'élève devra être capable de :</p> <p>- identifier les comportements qui favorisent la paix dans la communauté (quartier, commune)</p> <p>- identifier les attitudes et comportements contraires à la paix dans la communauté (quartier, commune ...)</p>	<p>8. Culture de la paix</p> <p>8.1. Paix sociale :</p> <p>8.2. Facteurs qui favorisent la paix</p> <p>8.3. comportements contraires à la paix</p>	<p>“ <u>Jeux de rôle, récits, contes, fables...</u> ”</p> <p>- partir des situations de paix vécues par les élèves</p>
<p>CB4 :</p> <p>Devant une situation de vie en rapport avec le code de la route, l'élève devra être capable d'appliquer les règles relatives à sa sécurité et à celle des autres.</p>	<p>L'élève devra être capable de :</p> <p>- énumérer quelques règles fondamentales de circulation routière - expliquer le rôle de l'agent qualifié (policeur de roulage) - définir la voie publique - distinguer les composantes de la voie publique</p>	<p>9. Code de la route</p> <p>9.1. Règles de circulation routière</p> <p>9.2. Agent qualifié (policeur de roulage) et la réglementation de la circulation</p> <p>9.3. Voie publique: - Chaussée - Trottoir - Accotement - Piste cyclable - Chemin de route</p>	<p>“ <u>classe promenade</u> “ après “ <u>discussion dirigée</u> “ en classe”</p> <p>- inviter si possible un agent qualifié pour échanger avec les élèves après la promenade</p>
<p>CB1 :</p> <p>Face aux diverses situations de la vie nationale, l'élève devra prendre l'habitude d'exprimer / traduire son</p>	<p>L'élève devra être capable de :</p> <p>- exécuter les travaux d'intérêt communautaire</p>	<p>10. Participation aux travaux d'intérêt communautaire</p>	<p>- faire sous forme d'activités complémentaires le rapport sur la participation des élèves aux travaux d'intérêt communautaire</p>

civisme par des actes concrets.			
---------------------------------	--	--	--

PROGRAMME D'EDUCATION CIVIQUE ET MORALE

Niveau : 3^{ème} Année Secondaire

OBJECTIF TERMINAL DE L'ANNEE : A la fin de cette année, l'élève qui a suivi le cours d'Education Civique et Morale devra être capable d'expliquer l'organisation du pouvoir en République Démocratique du Congo et les exigences pour une réelle démocratie.

COMPETENCES DE BASE	OBJECTIFS SPECIFIQUES	CONTENUS - MATIERES	INDICATIONS METHODOLOGIQUES
<p>CB2 : Dans une situation de la vie quotidienne, l'élève devra faire preuve / promouvoir des vertus, des valeurs morales, sociales et patriotiques.</p>	<p>L'élève devra être capable de (d'):</p> <ul style="list-style-type: none"> - dire son district et sa province, - justifier le nom familial qu'il porte et d'en donner la signification (si ce nom a un sens), - défendre et faire respecter son identité - respecter autrui et se faire respecter - compter sur ses capacités et aptitudes pour poser des actes et porter un jugement sur une situation ou sur un problème qui se pose. 	<p>1. Connaissance de soi et de son milieu</p> <p>1.1. Droit à l'identité : Conscience de l'importance de son identité (respect du nom familial)</p> <p>1.2. Respect de la dignité humaine</p> <p>1.3. Confiance en soi et esprit critique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Recourir à un formulaire reprenant les éléments d'identité - Fait faire par les élèves une enquête suivie d'exposé sur la signification de leur nom

	L'élève devra être capable de : - cultiver l'esprit de l'unité nationale - participer aux actions de cohésion et solidarité nationales - promouvoir et vivre la coexistence pacifique	7. Unité nationale 7.1. Conscience nationale 7.2. Cohésion et solidarité nationale 7.3. Coexistence pacifique	- Apporter, faire lire et commenter en classe un texte en rapport avec une situation d'unité nationale. - Commenter en classe un événement ou une situation suivie à la radio ou à la télévision sur l'unité nationale.
	L'élève devra être capable de (d'): - citer les valeurs fondamentales de la démocratie - promouvoir et vivre ces valeurs	8. Démocratie Valeurs fondamentales	Exploiter les articles de presse et des revues ou des textes relatifs à la démocratie
CB3 : Dans une situation de la vie quotidienne, l'élève devra être capable de vivre en paix avec les autres (pairs, prochain, famille, école, état - autorités) en reconnaissant ses droits et devoirs tout en respectant les droits des autres et leurs différences spécifiques.	L'élève devra être capable de (d'): - connaître ses droits et ses devoirs - exercer et défendre ses droits - accomplir ses droits	9. Droits et devoirs du citoyen 9.1. Droit à l'égalité : Lutte contre la discrimination à l'égard de : ➤ La femme (Genre et équité) ➤ La personne de 3ème âge ➤ La personne vivant avec handicap 9.2. Devoirs ➤ Défendre le pays ➤ Assister les personnes en danger ➤ Respecter les biens d'autrui ➤ Protéger l'environnement ➤ Participer aux élections	- Faire lire les instruments nationaux et internationaux et en faire des commentaires sur le droit et le devoir du citoyen.
	L'élève devra être capable de (d'): - identifier les libertés fondamentales et leurs limites - exercer correctement ses libertés fondamentales	10. Libertés fondamentales et leurs limites - Liberté de conscience - Liberté d'opinion - Liberté de pensée - Liberté de religion	- Faire lire les instruments nationaux et internationaux et en faire des commentaires sur les libertés fondamentales.
CB4 : Devant une situation de vie en rapport avec le code de la route, l'élève devra être capable d'appliquer les règles relatives à sa sécurité et à celle des autres.	L'élève devra être capable de (d'): - interpréter les faits et gestes du policier de roulage en tant qu'un usager de la route - appliquer les règlements de circulation routière - définir et formuler les conditions d'obtention de permis de conduire - respecter les interdits en matière de circulation routière.	11. Code de la route 11.1. Agent qualifié et la réglementation de la circulation routière 11.2. Permis de conduire : - Notion - Conditions d'obtention 11.3. Obligations et interdictions pour : - le conducteur - le piéton - le cycliste - le passager - autres	- <i>classe promenade</i> et entretien avec un agent qualifié (policier de roulage)
CB1 : Face aux diverses situations de la vie nationale, l'élève devra prendre l'habitude d'exprimer / traduire son	L'élève devra être capable de (d'): - prendre part aux travaux d'intérêt communautaire	12. Participation aux travaux d'intérêt communautaire	Demander aux élèves de participer aux travaux d'intérêt communautaire et faire rapport en classe.

civisme par des actes concrets.			
---------------------------------	--	--	--

PROGRAMME D'EDUCATION CIVIQUE ET MORALE

Niveau : 4^{ème} Année Secondaire

OBJECTIF TERMINAL DE L'ANNEE : A la fin de cette année, l'élève qui a suivi le cours d'Education Civique et Morale devra être capable d'analyser l'effort national dans le développement et la démocratisation des institutions.

COMPETENCES DE BASE	OBJECTIFS SPECIFIQUES	CONTENUS - MATIERES	INDICATIONS METHODOLOGIQUES
<p>CB1 :</p> <p>Face aux diverses situations de la vie nationale, l'élève devra prendre</p>	<p>L'élève devra être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - citer et localiser les tribus de sa province - discerner, désapprouver et dénoncer les faits et gestes contraires au respect de la dignité humaine - faire accepter ses points de vue par les autres. 	<p>1. Connaissance de soi et de son milieu</p> <p>1.1. Droit à l'identité</p> <p>1.2. Respect de la dignité humaine</p> <p>1.3. Confiance en soi et esprit critique</p>	<p>Faire mener une enquête une semaine avant sur les tribus de la province.</p>

<p>l'habitude d'exprimer / traduire son civisme par des actes concrets.</p>	<p>L'élève devra être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir la notion de développement - énumérer les résultats attendus de l'effort national du développement - dire les activités qui conduisent au développement national. 	<p>2. Effort national de développement 2.1. Objectifs de développement 2.2. Conditions de développement 2.3. Activités de développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En relation avec le cours d'économie politique, l'enseignant fera un exposé sur les notions de développement. - Fera ressortir la nécessité et l'importance du travail pour aboutir au développement national
	<p>L'élève devra être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer les facteurs qui fondent la démocratie et qui prouvent son existence. 	<p>3. Démocratie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Egalité - Liberté - Justice - Participation de tous à la gestion de la chose publique 	<ul style="list-style-type: none"> - Exploiter les articles de presse et des revues ou textes relatifs à la démocratie.
<p>CB4 :</p> <p>Devant une situation de vie en rapport avec le code de la route, l'élève devra être capable d'appliquer les règles relatives à sa sécurité et à celle des autres.</p>	<p>L'élève devra être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rappeler les matières de la 3^e année - dire les conditions exigées d'un conducteur de véhicule - respecter les obligations et intérêts en matières de circulation routière. 	<p>4. Code de la route 4.1. Agent qualifié (policier de roulage) et la réglementation de la circulation routière 4.2. Conducteur: <ul style="list-style-type: none"> - Ses compétences - Son état physique - Son comportement - Sa moralité 4.3. Obligations et interdits en matière de circulation routière (pour les conducteurs, les piétons, les cyclistes, les passagers, etc..)</p>	<p>Encadrer des <i>classes promenade / sorties guidées</i> sur la chaussée suivies d'échange des vues en classe.</p>
<p>CB3 :</p> <p>Dans une situation de la vie quotidienne, l'élève devra être capable de vivre en paix avec les autres (pairs, prochain, famille, école, état-autorités) en reconnaissant ses droits et devoirs tout en respectant les droits des autres et leurs différences spécifiques.</p>	<p>L'élève devra être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - défendre ses libertés fondamentales. 	<p>5. Libertés fondamentales et leurs limites Liberté de (d') :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opinion - Expression - Réunion - Religion - Pensée - Association (ONG, Syndicat, Mutuelle...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire lire et commenter les instruments juridiques nationaux et internationaux sur les libertés fondamentales
<p>CB3 :</p> <p>Dans une situation de la vie quotidienne, l'élève devra être capable</p>	<p>L'élève devra être capable de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir les notions relatives à la famille - dire la composition de la famille africaine - dire les conditions de mariage - dire les méfaits de divorce. 	<p>6. Code de la famille</p> <ul style="list-style-type: none"> • Droit d'appartenir à une famille et d'avoir une famille • Fiançailles • Mariage • Dot • Divorce 	<p>Faire lire et commenter les extraits des articles du code de la famille relatif aux fiançailles, au mariage, à la dot, au divorce.</p>

de vivre en paix avec les autres (pairs, prochain, famille, école, état-autorités) en reconnaissant ses droits et devoirs tout en respectant les droits des autres et leurs différences spécifiques.	L'élève devra être capable de : - reconnaître ses responsabilités, celles de ses parents et de l'état dans la protection de ses droits	7. Protection des droits (Déclaration Universelle de Droits de l'Homme DUDH et Convention relative aux Droits de l'Enfant CDE) <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité de l'enfant • Responsabilité des parents • Responsabilité de l'Etat • Mécanismes de défense ou de protection 	Dégager les responsabilités de l'enfant, des parents et de l'Etat pour la protection des droits.
CB1 : Face aux diverses situations de la vie nationale, l'élève devra prendre l'habitude d'exprimer / traduire son civisme par des actes concrets.	L'élève devra être capable de : - définir une action d'éclat patriotique - citer les congolais qui se sont distingués et qui se distinguent dans le domaine politique, militaire, culturel et sportif.	8. Patriotisme Actions d'éclat patriotique au plan : <ul style="list-style-type: none"> • Politique • Militaire • Culturel • Sportif 	Rassembler la documentation et faire des exposés sur les actions d'éclat patriotiques sur le plan politique, militaire, culturel et sportif.
CB2 : Dans une situation de la vie quotidienne, l'élève devra faire preuve / promouvoir des vertus, des valeurs morales, sociales et patriotiques.	L'élève devra être capable de : <ul style="list-style-type: none"> - dire les facteurs de l'unité nationale - vivre et promouvoir les valeurs sociales et morales qui contribuent à l'unité nationale - participer aux travaux collectifs d'intérêts communautaires 	9. Unité nationale Facteurs d'unité nationale: <ol style="list-style-type: none"> a. Sur le plan administratif et politique : connaissance de l'organisation administrative et politique du pays b. Sur le plan moral : pratique des valeurs morales (tolérance, hospitalité, convivialité, acceptation de l'autre, dialogue, conscience professionnelle) c. Sur le plan économique : travail collectif , libre circulation des personnes et de leurs biens 	Se documenter et faire des exposés sur l'unité nationale.

<p>CB3 :</p> <p>Dans une situation de la vie quotidienne, l'élève devra être capable de vivre en paix avec les autres (pairs, prochain, famille, école, état-autorités) en reconnaissant ses droits et devoirs tout en respectant les droits des autres et leurs différences spécifiques.</p>	<p>L'élève devra être capable de (d'):</p> <ul style="list-style-type: none"> - citer les facteurs de la paix - pratiquer et promouvoir les valeurs sociales et morales favorables à la paix - identifier, décourager et combattre les anti-valeurs qui ne favorisent pas la paix 	<p>10. Culture de la paix</p> <p>10.1. Facteurs de la paix :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bien être • Sécurité • Coexistence pacifique <p>10.2. Valeurs sociales et morales favorables à la paix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - solidarité - tolérance - justice - bonne gouvernance - hospitalité - respect de l'autre - esprit de partage - humilité - fraternité - inclusion <p>10.3. Anti-valeurs défavorables à la paix :</p> <ul style="list-style-type: none"> - injustice sociale - discrimination - violence verbale, physique et morale - corruption - impunité - calomnie - pauvreté - mégestion - tribalisme - régionalisme - exclusion - etc... 	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter, faire lire et commenter en classe un texte en rapport avec une situation de paix - Commenter en classe un événement ou une situation suivie à la radio ou à la télévision sur la paix.
	<p>L'élève devra être capable de (d'):</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les différentes formes de discrimination - lutter contre toute forme de discrimination. 	<p>11. Droit à l'égalité et lutte contre la discrimination</p> <p>11.1. Discrimination faite à la femme</p> <p>Equité de genre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ▪ Convention sur les droits politiques de la femme <p>11.2. Discrimination faite à la personne de 3ème âge</p> <p>11.3. Discrimination faite à la personne vivant avec handicap</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire lire les instruments nationaux et internationaux et en faire des commentaires sur le droit à l'égalité et lutte contre la discrimination.
<p>CB1 :</p> <p>Face aux diverses situations de la vie nationale, l'élève devra prendre l'habitude d'exprimer / traduire son civisme par des actes concrets.</p>	<p>L'élève devra être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participer aux travaux d'intérêt communautaire 	<p>12. Participation aux travaux d'intérêt communautaire</p> <p>ex. : - Curage des caniveaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien de l'école - Assainissement du milieu 	<p>Demander aux élèves de participer aux travaux d'intérêt communautaire et faire rapport en classe.</p>

PROGRAMME D'EDUCATION CIVIQUE ET MORALENiveau : 5^{ème} Année Secondaire

OBJECTIF TERMINAL DE L'ANNEE : A la fin de cette année, l'élève ayant suivi le cours d'Education Civique et Morale devra être capable d'expliquer les problèmes de développement de la République Démocratique du Congo en rapport avec l'éveil de la conscience africaine et internationale.

COMPETENCES DE BASE	OBJECTIFS SPECIFIQUES	CONTENUS - MATIERES	INDICATIONS METHODOLOGIQUES
	L'élève devra être capable de (d') : - s'identifier correctement en donnant son nom, post-noms et prénoms - décliner son identité - éviter tout comportement dégradant et déshonorant - situer son lieu de naissance : district, province, ville et pays	1. Connaissance de soi et du milieu social 1.1. Droit à l'identité : Différentes pièces d'identité (carte d'élève) 1.2. Respect de la dignité humaine 1.3. Confiance en soi 1.4. Milieu : - District - Province - Ville - Pays	- présenter les différentes pièces d'identité (carte d'élève) - insister sur l'enregistrement à l'état civil dans les 30 jours après la naissance - choisir des cas vécus dans le milieu des élèves et, conformément à la CDE, les amener à appliquer les principes relatifs aux droits de l'enfant reconnus dans le code de la famille en matière de succession et de testament. « étude des cas » cfr. Articles 7, 8 et 9 de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE)

<p>CB2 :</p> <p>Dans une situation de la vie quotidienne, l'élève devra faire preuve / promouvoir des vertus, des valeurs morales, sociales et patriotiques.</p>	<p>L'élève devra être capable de (d'):</p> <p>2.1. - définir l'Etat et la nation congolaise</p> <ul style="list-style-type: none"> - délimiter l'Etat congolais - citer les provinces et leur délimitation - susciter l'esprit de cohésion et solidarité nationale <p>2.2. - évaluer la pratique des droits et libertés à travers le parcours historique du pays (RDC)</p> <p>2.3. - promouvoir les valeurs suscitant un impact positif sur le plan social et moral</p> <p>2.4. assurer la promotion de la culture congolaise sur le plan de la pensée et de l'art</p>	<p>2. Conscience et unité nationale</p> <p>2.1. Etat congolais et Nation congolaise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition - Composition <p>2.2. Droits et libertés du citoyen à travers l'histoire de la RDC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Période pré-coloniale - Période coloniale - Période post-coloniale <p>2.3. Valeurs sociales et morales traditionnelles congolaises et leur modernisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Hospitalité ▪ Solidarité ▪ Respect de l'autorité ▪ Respect des morts ▪ Croyance en Dieu <p>2.4. Valeurs culturelles de la RDC :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pensée philosophique congolaise <ul style="list-style-type: none"> ▪ Arts : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Musique ➤ Danse ➤ Sculpture ➤ Peinture ➤ Tissage (tapis, rafia) 	<p>- partir de la défense du patrimoine pour susciter la conscience et l'unité nationale.</p> <p>- comparer l'exercice des droits à des différentes périodes de l'histoire de la RDC tout en évitant d'inciter les élèves à la haine et à la violence.</p> <p>- exploiter les situations de la vie pour promouvoir les valeurs morales, sociales et culturelles. « <u>étude des cas</u> »</p>
<p>CB1 :</p>	<p>L'élève devra être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - situer la RDC dans l'Afrique - citer les organisations auxquelles la RDC a adhéré sur le plan régional et sous-régional 	<p>3. Conscience africaine / RDC et Afrique</p> <p>3.1. La RDC et l'Union Africaine (UA)</p> <p>3.2. La RDC et les Grands ensembles sous - régionaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ SADC ➤ CEEAC ➤ COMESA ➤ CEPGL ➤ UDEAC 	<p>Le professeur exploitera quelques accords ratifiés par la RDC et en expliquera l'importance.</p>

<p>Face aux diverses situations de la vie nationale, l'élève devra prendre l'habitude d'exprimer / traduire son civisme par des actes concrets.</p> <p>CB1 :</p> <p>Face aux diverses situations de la vie nationale, l'élève devra prendre l'habitude d'exprimer / traduire son civisme par des actes concrets.</p>	<p>L'élève devra être capable de (d'):</p> <ul style="list-style-type: none"> - susciter l'esprit de collaboration et de coopération entre la République Démocratique du Congo, les Etats du monde et les organisations internationales. - expliquer la nécessité de promouvoir l'option congolaise en matière internationale (politique, coopération, justice) 	<p>4. Conscience internationale : La RDC et le monde</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Option congolaise en matière de politique internationale ➤ La RDC et l'ONU ➤ La RDC et la Justice internationale: Cour Pénale Internationale (CPI) ➤ La Coopération bilatérale et multilatérale ➤ La solidarité de la RDC avec les peuples du monde 	<ul style="list-style-type: none"> - partir des quelques accords internationaux ratifiés par la RDC et en expliquer l'importance.
	<p>L'élève devra être capable de (d'):</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les signes (indices) de développement humain durable - décrire ces signes de développement - participer à l'effort du développement 	<p>5. Problèmes de développement humain durable en RDC</p> <p>5.1. Signes (indices) de développement:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alimentation - Education - Santé - Logement - Habillement - Espérance de vie - Taux de natalité et de mortalité <p>5.2. Contribution du citoyen à l'effort du développement national</p>	<ul style="list-style-type: none"> - partir d'une situation donnée pour permettre aux élèves de relever les signes de développement et identifier les actes qu'ils peuvent poser pour ce développement.
<p>CB4 :</p> <p>Devant une situation de vie en rapport avec le code de la route, l'élève devra être capable d'appliquer les règles relatives à sa sécurité et à celle des autres.</p>	<p>L'élève devra être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dire les conditions de mise en circulation d'un véhicule - définir l'assurance automobile - dire ses avantages - définir le parking et le stationnement - dire et appliquer les règles relatives au parking et au stationnement - secourir les victimes des accidents de circulation routière 	<p>6. Code de la route</p> <p>6.1. Etat du véhicule</p> <p>6.2. Assurances automobiles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Assurances scolaires - Définition - Réglementation <p>6.3. Parking et stationnement</p> <p>6.4. Secourisme en cas d'accident de circulation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>classe promenade</i> pour observer l'état des véhicules et les stationnements dans les arrêts et les parkings - faire la synthèse de ces observations avec les élèves. - démontrer avec les élèves certaines techniques appropriées de secourisme en cas d'accidents de circulation (placement de garrot, bandage, respiration artificielle, transport des blessés, etc)

<p>CB3 :</p> <p>Dans une situation de la vie quotidienne, l'élève devra être capable de vivre en paix avec les autres (pairs, prochain, famille, école, état - autorités) en reconnaissant ses droits et devoirs tout en respectant les droits des autres et leurs différences spécifiques.</p>	<p>L'élève devra être capable de (d'):</p> <p>7.1. - identifier les droits spécifiques par catégories d'âge - défendre ces droits spécifiques</p> <p>7.2. - participer à l'effort au développement national, à la défense de la patrie, à la sécurité des personnes et de leurs biens</p> <ul style="list-style-type: none"> - accomplir les devoirs - respecter les lois et règlements du pays - participer au développement national 	<p>7. Droits et devoirs</p> <p>7.1. Droits fondamentaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Droit à la vie privée ➤ Droit à l'éducation (Education Pour Tous - EPT) ➤ Droit à la succession (cfr Code de famille) <p>7.2. Devoirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Devoir de participation : <ul style="list-style-type: none"> - au développement national - à la défense de la patrie - à la sécurité des personnes et de leurs biens - à l'édification d'un état de droit ➤ Devoir de respecter les lois et les règlements du pays 	<p>- partir des exemples concrets vécus par les élèves dans leurs milieux en matière des droits de l'homme en commençant par leur propre comportement et celui de leur entourage immédiat pour leur permettre de voir si ce qu'ils vivent au quotidien est conforme aux principes des droits de l'homme et à leurs devoirs de contribuer à améliorer la situation dans leur communauté.</p>
	<p>L'élève devra être capable de (d'):</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir la démocratie - distinguer les sortes de démocratie - citer les piliers de la démocratie - retracer le parcours de la démocratie - citer les agents de changement de mentalité - identifier les obstacles au changement 	<p>8. Démocratie</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition de la démocratie ▪ Sortes de démocratie (directe et indirecte ou représentative) ▪ Piliers de la démocratie ▪ Marche de la démocratie ▪ Agents de changement de mentalité ▪ Obstacles au changement 	<p>- partir des choix des chefs de classes pour amener les élèves à vivre la démocratie à l'école et instituer des méthodes de travail démocratiques.</p> <p>- faire participer les élèves à l'élaboration des règlements de l'école et de la classe.</p>
<p>CB3 :</p> <p>Dans une situation de la vie quotidienne, l'élève devra être capable de vivre en paix</p>	<p>L'élève devra être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lutter contre toutes les formes de discrimination 	<p>9. Discrimination</p>	<p>- identifier les comportements discriminatoires pratiqués en classe et empêcher toutes les formes de discrimination liées au sexe, à l'apparence, à l'handicap, à la langue, à la religion et à l'origine sociale.</p>

<p>avec les autres (pairs, prochain, famille, école, état - autorités) en reconnaissant ses droits et devoirs tout en respectant les droits des autres et leurs différences spécifiques.</p>	<p>L'élève devra être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir la paix morale - dire les conditions de la paix morale - définir les concepts diversités culturelles et droits à la différence - dire les signes de différences culturelles - respecter les autres avec leurs différences culturelles - dire l'importance de la diversité culturelle dans la construction de la paix 	<p>10. Culture de la paix</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Paix morale : - Définition - Conditions ➤ Diversités culturelles / droits à la différence <ul style="list-style-type: none"> - Définition - Signes de différences culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - « <i>Etude des cas</i> » - donner des exemples des actes de violence en classe (violence verbale, bagarres, insultes) - montrer les attitudes et comportements qui favorisent la paix, la coexistence, la parfaite harmonie entre les élèves en classe et dans la communauté. - faire exécuter par les élèves des travaux pratiques individuels tournant autour des thèmes relatifs à la diversité culturelle.
<p>CB1 : Face aux diverses situations de la vie nationale, l'élève devra prendre l'habitude d'exprimer / traduire son civisme par des actes concrets.</p>	<p>L'élève devra être capable de (d'):</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les travaux d'intérêt communautaire - donner l'importance de ces travaux - exécuter les travaux d'intérêt communautaire 	<p>11. Participation aux travaux d'intérêt communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - inciter les élèves à participer activement aux travaux d'intérêt communautaire et faire rapport en classe.

PROGRAMME D'EDUCATION CIVIQUE ET MORALE**Niveau : 6^{ème} Année Secondaire**

OBJECTIF TERMINAL DE L'ANNEE : A la fin de cette année, l'élève ayant suivi le cours d'Education Civique et Morale devra être capable de promouvoir la culture de la paix, le respect des droits humains et participer à la vie active de son pays par l'intériorisation et la manifestation des vertus et des valeurs morales.

COMPETENCES DE BASE	OBJECTIFS SPECIFIQUES	CONTENUS - MATIERES	INDICATIONS METHODOLOGIQUES
CB2 : Dans une situation de la vie quotidienne, l'élève devra faire preuve / promouvoir des vertus, des valeurs morales, sociales et patriotiques.	L'élève devra être capable de (d') : <ul style="list-style-type: none"> - s'identifier correctement en donnant son nom, post-nom, prénom - décliner son identité - situer son lieu de naissance, district, province, ville et pays - déclarer son état civil - éviter tout comportement irresponsable 	1. Connaissance de soi et du milieu social 1.1 Droit à l'identité : Différentes pièces d'identité (carte d'élève, carte d'identité, passe-port national, etc...) 1.2. Respect de la dignité humaine 1.3. Confiance en soi 1.4. Milieu : <ul style="list-style-type: none"> ▪ District ▪ Province ▪ Ville ▪ Pays 	Le professeur rappellera la matière de la 5 ^e année et insistera sur l'obtention pour chaque élève de la carte d'identité.
	L'élève devra être capable de (d') : <ul style="list-style-type: none"> - définir les concepts conscience socialisée, critique ; réformatrice et transformatrice - adopter un comportement responsable 	2. Conscience Quatre degrés de la conscience : <ul style="list-style-type: none"> - Conscience socialisée - Conscience critique - Conscience réformatrice - Conscience transformatrice 	Le professeur veillera à ce que les élèves développent l'esprit critique, l'esprit d'initiative et de créativité ainsi que la capacité d'action pour assurer le développement du pays et la reconstitution nationale.

	<p>L'élève devra être capable de (d'):</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir un parti politique - déterminer le rôle, les conditions de création et de fonctionnement d'un parti politique - exercer ses droits et libertés d'option, de pensée, d'expression et d'association - définir ONG, Syndicat, Mutuelle - identifier et décrire le rôle des groupes de pression - décrire l'organisation du travail en RDC <ul style="list-style-type: none"> - définir les concepts élections, électeur, vote, candidat - distinguer les différents systèmes et opérations électorales - déterminer les exigences relatives aux élections - exercer les droits et devoirs civiques relatifs au vote 	<p>3. Démocratie</p> <p>3.1. Généralités (rappel matières 5è)</p> <p>3.2. Démocratie et partis politiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition d'un parti politique ▪ Création et fonctionnement d'un parti politique ▪ Rôle d'un parti politique <p>3.3. Démocratie et groupes de pression</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ONG ▪ Syndicats (organisation du travail en RDC) ▪ Mutuelles <p>3.4. Démocratie et élections</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition du concept élection ▪ Différents systèmes d'élection ▪ Opérations électorales ▪ Exigences relatives aux élections démocratiques, libres et transparentes ▪ Electeur et candidat au vote 	<p>Le professeur débutera ainsi cette notion par le rappel de la matière de la 5^e année. Le contenu de la matière sera abordé de manière graduelle et répétitive et insistera surtout à ce niveau sur le pacte international sur les droits civils et politiques.</p> <p>- L'enseignant parlera de la législation et du code du travail.</p>
<p>CB2 :</p> <p>Dans une situation de la vie quotidienne, l'élève devra faire preuve / promouvoir des vertus, des valeurs morales, sociales et patriotiques.</p>	<p>L'élève devra être capable de (d'):</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir et donner le rôle de la constitution - expliquer les différentes constitutions de la RDC - citer, énumérer les institutions politiques d'un état démocratique - jouir de ses droits et libertés d'autrui 	<p>4. Loi fondamentale / Constitution</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition et rôle de la constitution ▪ Types de constitution ▪ Les constitutions dans l'histoire de la RDC ▪ Les institutions politiques d'un état démocratique ▪ Formes de l'état (Unitarisme et Fédéralisme) 	<p>Le professeur amenera l'élève à découvrir que dans l'exercice de ses droits et la jouissance de ses libertés que la loi lui reconnaît, il est tenu à respecter les droits et libertés d'autrui conformément à l'article 29 de la DUDH (Déclaration Universelle de Droit de l'Homme)</p>
	<p>L'élève devra être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaître l'organisation et fonctionnement de l'appareil judiciaire - recourir aux juridictions compétentes en cas de violation de droits et libertés. 	<p>5. Défense des droits humains</p> <p>5.1. Instruments juridiques : (DUDH - CDE - CADH - ADHDF)</p> <p>5.2. Justice nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Tribunal coutumier ➤ Tribunal de Paix ➤ Tribunal de Grande Instance ➤ Cour d'Appel ➤ Cour Suprême <p>5.3. Justice internationale : Cour Pénale Internationale (CPI)</p>	<p>Le professeur organisera des visites guidées et amenera les élèves à assister à une audience. Il pourra transformer la classe ou la simulation dans un tribunal pour juger en droit une affaire d'intérêt local. Il encouragera les élèves à trouver eux-mêmes des exemples concrets vécus.</p>

<p>CB4 :</p> <p>Devant une situation de vie en rapport avec le code de la route, l'élève devra être capable d'appliquer les règles relatives à sa sécurité et à celle des autres.</p>	<p>L'élève devra être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - distinguer l'assurance automobile et assurance scolaire - revendiquer les droits en matière d'assurance scolaire 	<p>6. Code de la route</p> <p>Assurances et Sociétés d'assurance</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définitions ▪ Assurance automobile ▪ Assurance scolaire ▪ Société Nationale d'Assurance 	<p>Le professeur rappellera à ce niveau la matière de la 5^e année. Il expliquera à l'élève l'importance de l'assurance automobile et l'amènera à revendiquer ses droits en matière d'assurance scolaire.</p>
<p>CB3 :</p> <p>Dans une situation de la vie quotidienne, l'élève devra être capable de vivre en paix avec les autres (pairs, prochain, famille, école, état - autorités) en reconnaissant ses droits et devoirs tout en respectant les droits des autres et leurs différences spécifiques.</p>	<p>L'élève devra être capable de (d'):</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les vertus morales, sociales et civiques - pratiquer ces vertus - susciter l'intérêt de services civiques 	<p>7. Morale</p> <p>7.1. Vertus morales, sociales et civiques</p> <p>7.2. Services civiques</p>	<p>« étude des cas »</p> <ul style="list-style-type: none"> - partir des cas concrets de bonnes manières et de savoir-vivre, donc de politesse et amener les élèves à pratiquer et à cultiver ces vertus morales, sociales et civiques.
	<p>L'élève devra être capable de (d'):</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir le concept conflit - relever quelques causes de conflit <p>- donner quelques conséquences d'un conflit</p> <p>- expliquer les mécanismes de prévention des conflits</p> <p>- appliquer les différentes étapes de la résolution des conflits</p> <p>- citer les différentes organisations internationales de maintien de la paix</p>	<p>8. Culture de la paix</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Paix morale <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévention et résolution des conflits ▪ Les Organisations internationales et le maintien de la paix : ONU, HCDH, UNESCO, UNICEF, HCR... 	<ul style="list-style-type: none"> - aborder cette matière par des « exercices de simulation » de l'ONU. - sélectionner des thèmes de réflexion sur les questions d'actualité. - attribuer à chaque élève ou groupe d'élèves la représentation d'un ou plusieurs Etats Membres et leur demander d'entreprendre la résolution du conflit de façon concertée.
	<p>L'élève devra être capable de (d'):</p> <ul style="list-style-type: none"> - lutter contre toutes les formes de discrimination 	<p>9. Droit à l'égalité</p> <p>Lutte contre la discrimination : Genre et équité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - partir des exemples concrets vécus au quotidien en cette matière et amener les élèves à lutter contre toutes les formes de discrimination faite à la femme.
<p>CB1 :</p> <p>Face aux diverses situations de la vie nationale, l'élève devra prendre l'habitude d'exprimer / traduire son civisme par des actes concrets.</p>	<p>L'élève devra être capable de (d'):</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les travaux d'intérêt communautaire - donner l'importance de ces travaux - exécuter les travaux d'intérêt communautaire 	<p>10. Participation aux travaux d'intérêt communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - inciter les élèves à participer activement aux travaux d'intérêt communautaire et faire rapport en classe.

ANNEXE

QUELQUES INSTRUMENTS UNIVERSELS ET REGIONAUX RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME :

- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH).
- Convention Internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale.
- Convention relative au statut de réfugiés.
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- Convention sur les droits politiques de la femme.
- Convention relative aux droits de l'enfant (CDE).
- Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants.
- Code de la Famille.
- Code de la route.

LES ABREVIATIONS

- | | |
|----------|---|
| ○ RDC | République Démocratique du Congo |
| ○ EPT | Education Pour Tous |
| ○ ONU | Organisation des Nations Unies |
| ○ UA | Union Africaine |
| ○ HCDH | Haut Commissariat aux Droits de l'Homme |
| ○ UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture |
| ○ UNICEF | Fond des Nations Unies pour l'Enfance |
| ○ HCR | Haut Commissariat aux Réfugiés |
| ○ CPI | Cour Pénale Internationale |
| ○ ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| ○ DUDH | Déclaration Universelle des Droits de l'Homme |
| ○ CDE | Convention relative aux Droits de l'Enfant |
| ○ CADH | Charte Africaine des Droits de l'Homme |
| ○ SADC | La communauté de développement de l'Afrique Australe |
| ○ CEEAC | Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale |
| ○ COMESA | Marché commun de l'Afrique Australe et de l'Est |
| ○ CEPGL | Communauté Economique des Pays des Grands Lacs |
| ○ UDEAC | Union Douanière des Etats de l'Afrique Centrale |